



**Rectorat**  
DES n° 14- 2021

21, Rue Saint Etienne  
45043 Orléans Cedex 1

Arrêté DES n°14 du 28 octobre 2021 fixant la liste et la composition des bureaux de vote électronique et centralisateur relatifs à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours

**La rectrice de l'académie d'Orléans-Tours,  
Chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L 822-1, R 822-12, R822-12-1 et R822-12-2;

Vu le décret n° 2021-90 du 29 janvier 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration du centre national des œuvres universitaires et scolaires et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ainsi qu'à la prorogation des mandats des membres de ces conseils ;

Vu le décret n° 2021-457 du 15 avril 2021 relatif aux élections des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires et aux dispositions pouvant être prises par les recteurs de région académique en cas de difficulté grave rencontrée dans le fonctionnement du conseil d'administration d'un centre régional ;

Vu l'arrêté du 13 août 2021 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 8 du 24 septembre 2021 portant création de la commission électorale pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 9 du 29 septembre 2021 fixant les collèges électoraux pour l'élection des représentants des étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Vu l'arrêté rectoral DES n° 12 du 22 octobre 2021 établissant la liste électorale relative à l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours ;

Après la réunion de la commission électorale du 27 octobre 2021 ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est créé 2 bureaux de vote électronique distincts pour l'élection des représentants étudiants au conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours : un bureau de vote électronique pour le collège des départements d'Indre-et-Loire (37) et Loir-et-Cher (41) et un autre pour le collège des départements du Cher (18) – Eure-et-Loir (28) – Indre (36) – Loiret (45).

**Article 2** : Le bureau de vote électronique du collège des départements d'Indre-et Loire (37) et Loir-et-Cher (41) est composé comme suit :

**Président**

- Gilbert Makassy

**Secrétaire**

- Florence Alary

**Représentants des listes de candidats**

**Titulaires**

- Alexi Bizieux-Lafont

- Oscar Bretonneau

- Lucas Cheron

- Matys Van Tiel

**Suppléants**

- Amandine Schneider « UNI »

- Léa Blateyron « AGATE »

- Esther Jardinaud « UNEF »

- Macéo Chapon « SET ET SOLIDAIRES ETUDIANT.E.S »

**Article 3** : Le bureau de vote électronique du collège des départements du Cher (18) – Eure-et-Loir (28) – Indre (36) – Loiret (45) est composé comme suit :

**Président**

- Gilbert Makassy

**Secrétaire**

- Eva Touzeau

**Représentants des listes de candidats**

**Titulaires**

- Mouhammad Benussi Thioune

- Louis-Gabriel Casabo

- François Deguingand

**Suppléants**

- Elodie Bedu « UNEF »

- Océane Willems « UNI »

- Aksel Bartholomé « O CAMPUS »

**Article 4** : Il est également créé un bureau de vote électronique centralisateur au niveau du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Le bureau de vote centralisateur est composé comme suit :

**Président**

- Gilbert Makassy

**Secrétaire**

- Angélique Tabuteau



**Représentants des listes de candidats**

**Titulaires**

- Alexi Bizieux-Lafont
- Oscar Bretonneau
- Lucas Cheron
- Matys Van Tiel
- Mouhammad Benussi Thioune
- Louis-Gabriel Casabo
- François Deguingand

**Suppléants**

- Amandine Schneider « UNI
- Léa Blateyron « AGATE »
- Esther Jardinaud « UNEF »
- Macéo Chapon « SET ET SOLIDAIRES ETUDIANT.E.S »
- Elodie Bedu « UNEF »
- Océane Willems « UNI »
- Aksel Bartholomé « O CAMPUS »

**Article 5 :** Le directeur général du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**Article 6 :** Le présent arrêté sera publié sur le site internet du centre régional des œuvres universitaires et scolaires d'Orléans-Tours.

Fait à Orléans, le 28 octobre 2021

Katia Béguin